



# Amilure

Les Amis de la Montagne de Lure

## **Perspectives : point d'étape pour Amilure – quel itinéraire pour 2023-2024 ?**

**Pierre Lavoie, administrateur**

C'est l'usage. Une fois l'an, nous réunissons nos adhérents pour différentes raisons.

D'une part, nous rendons compte, parce qu'une association est faite de ses adhérents, et nous leur devons le bilan de nos enjeux, de nos actions et de nos finances.

C'est aussi le moment de faire face aux questions. Nous nous donnons du mal pour rester transparents, nous communiquons beaucoup, mais il est normal que des interrogations subsistent : nous sommes là pour y répondre.

Et c'est l'occasion de se rencontrer, en personne, dans un monde où les échanges sont de plus en plus virtuels. Toute l'année, l'ensemble des adhérents c'est un chiffre, une liste dans un tableau. Mais à l'AG, c'est un groupe, ce sont des gens, avec des visages, des voix, des poignées de main – voire des bises. Ce qui est vraiment bienvenu.

Et c'est le temps, enfin, de regarder devant, de sortir la boule de cristal, et de partager notre vision de ce que l'avenir nous réserve.

Car l'actualité fait que nous évoluons dans un contexte principalement défensif : nous sommes tributaires du calendrier des opérateurs et des collectivités – ce sont souvent des attaques qu'il nous faut prévenir, dissuader, repousser... Le champ de bataille se complique en plus de l'émergence de lois – des lois qui sont censées frapper toute cette agitation d'alignements mais qui, force est de constater, sèment pour l'instant la confusion à tous les échelons du mille-feuille administratif.

Depuis ses débuts, pourtant, l'association des Amis de la Montagne de Lure, qui s'est constituée 2017 pour résister à l'éolisation du Contadour, reste consciente du besoin d'une action aussi proactive, positive – la glorification festive et joyeuse du territoire que nous devons défendre. Malheureusement, nous avons trouvé très peu de temps et d'énergie pour mettre en œuvre une démarche de ce type. Nous ne l'oublions pas, cependant, et nous en profitons, ici, pour inviter les forces vives, les bonnes volontés qui seraient tentées par ce type d'effort, et qui auraient envie de développer avec nous des projets de pédagogie et de célébration pour éclairer les patrimoines naturels et culturels de notre montagne.

Mais au front, dans la bataille puisqu'il faut l'appeler comme ça, où allons-nous ? Prenons déjà quelques repères par rapport à notre trajectoire récente. Suite à l'abandon du projet d'éoliennes du côté de Redortiers, les fondateurs d'Amilure, dont je n'étais pas, conscients de la menace grandissante, ont choisi de maintenir leur vigilance et leurs actions, au-delà de leurs intérêts locaux, tirant parti de leur expérience, des ressources humaines mobilisées et de leur visibilité. Depuis, les projets photovoltaïques se sont multipliés en Montagne de Lure et Plateau d'Albion : Cruis et Ongles, bien sûr, mais également Aubignosc, et autant de recours au tribunal administratif de Marseille comme l'a rappelé Richard – recours dont nous attendons toujours les résultats. Mais nous avons aussi dans notre viseur des projets EnR malvenus aux Omergues, à Mallefougasse, à Banon, à Limans... et d'autres que nous suivons de près au Revest-Saint-Martin, aux Fraches de Redortiers, à Revest-du-Bion... Et l'on entend maintenant des bruits inquiétants du côté de Lurs, de Reillanne, de Saint-Etienne-les-Orgues... Tout cela pour un conseil d'administration de 8 personnes, qui ont une vie par ailleurs mais qui continuent néanmoins de veiller, analyser, documenter, publier, et discuter longuement pour choisir des stratégies optimisées, tenant compte de nos objectifs autant que de nos limites. On ne s'ennuie pas chez Amilure. Là encore, ceux qui se sentent appelés par l'envie d'agir peuvent se joindre à nous.

Et maintenant la donne va changer – en tout cas c'est ce qu'on nous promet. Au demeurant, le principe d'une loi d'encadrement du développement des énergies renouvelables, même si elle porte le nom « d'accélération », n'est pas une mauvaise nouvelle. Jusqu'ici, aucun souci de sur-concentration de projets photovoltaïques ou de leur adéquation n'était appliqué. La doctrine de la DDT, que nous soutenons, ne l'est à peu près que par nous. Les décisions se prennent selon le bon vouloir du préfet, plutôt favorable aux industriels comme il se doit. Aucune cohérence territoriale n'est recherchée et encore moins mise en œuvre. Donc oui, parler de schéma planifié, de zones privilégiées et d'autres exclues, de concertation comme le prévoit la loi, c'est bienvenu. Dire ce qu'on va faire et faire ce qu'on a dit, c'est la base de la bonne gestion de projet. On se doute que les entreprises, dont le métier est de trouver les failles dans la réglementation, vont tracer leur chemin là-dedans, mais d'après ce qu'on lit cette loi ne leur fait pas particulièrement plaisir. Et ce serait tomber dans le piège d'intention que de les condamner par avance.

Dans l'immédiat, nous sommes surtout préoccupés par la phase d'identification des ZADER, les zones d'accélération des énergies renouvelables. La loi impose la concertation pour toute commune qui souhaite se prémunir du droit de gérer son territoire, mais le principe même de concertation reste dans le texte très ostensiblement indéfini. Selon nos informations, il pourrait suffire d'en débattre au conseil municipal... Une définition au hasard du mot « concertation », celle du Larousse : « Pratique qui consiste à faire précéder une décision d'une consultation des parties concernées ». Ne pas consulter la population serait donc une façon de prétendre qu'elle n'est pas concernée – difficile à défendre...

A notre connaissance, seul Montlaux (merci Madame la Maire) a invité ses habitants à une réunion publique sur le sujet, la prochaine devant servir à formuler les

préconisations de la commune. Ce qui va se décider dans les semaines à venir (la préfecture attend les premiers éléments dès le 22 septembre, pour une finalisation en novembre) risque d'avoir des répercussions durables et irréversibles. C'est maintenant qu'il faut s'en préoccuper. Nous avons appelé, par un article et un mail à nos 2000 sympathisants, à la vigilance. Nous avons demandé à chacun dans sa commune de faire pression sur sa mairie pour une consultation publique réelle – et nous rappelons cet impératif aujourd'hui, auprès de vous. A ce jour la seule tendance qui semble se dégager est celle de l'opacité. Espérons que l'avenir nous donnera tort – vous pouvez y contribuer.

Reste aussi à voir quels critères seront retenus pour faire ces choix de zones dédiées aux EnR – la concertation n'est pas une garantie contre les aberrations. Vigilance, toujours.

Enfin, la loi d'accélération semble paver la voie à ce qu'on appelle l'agrivoltaïsme, sujet complexe aux contours flous et à la réglementation cryptique qu'on va maintenant tenter d'éclairer par une table ronde multipartite, sous la direction de Séverine Charlon, une adhérente proche de notre CA qui a courageusement accepté la mission. Quoi qu'il en soit, l'initiative d'une coordination nationale de tous ceux qui défendent les terrains agricoles, naturels et forestiers contre les atteintes industrielles a recueilli notre adhésion.

Bref, ce n'est pas le moment de s'endormir au volant : la route est semée de pièges mais nous les cherchons, justement. Et comme vous l'avez compris, nous allons désormais devoir le faire sans notre général de la première heure, Richard Collin, ce qui n'est pas gagné.

Un dernier mot au sujet du champ de bataille : nous le partageons avec différents mouvements, dont principalement, sur notre territoire, le collectif Elzéard-Lure en résistance, mais aussi Le chêne blanc à Limans, l'Amandon de Banon, des collectifs en voie d'émergence sur Mallefougasse, sur Lurs... D'autres existent peut-être ailleurs. Le temps est sans doute venu de regrouper nos énergies et de coordonner nos actions, même si les objectifs de chacun ne sont pas entièrement superposables. Il faudra y voir.

Un aparté à propos de l'actualité crussienne : tout le monde n'est peut-être pas au courant que l'opérateur, Boralex, a décidé il y a deux jours d'interrompre les travaux. Les opposants lui coûtent cher. Et comme de nouvelles espèces menacées ont été identifiées par un groupe d'associations dont Elzéard, qui a déposé plainte à cet effet, Boralex doit obtenir une extension à la dérogation pour destruction d'espèces protégées non prises en compte dans la dérogation initiale. Cette procédure impose une consultation qui aboutira le 20 septembre, suite à quoi la préfecture donnera vraisemblablement son accord, ces consultations n'étant généralement que des simulacres de concertation. Il est donc à craindre que les travaux reprennent dans quelques semaines.

## Perspectives Amilure

Avec Elzéard nous échangeons déjà depuis leur apparition. Nous partageons des informations, nous paraissions côte à côte à certaines manifestations. Nos identités et nos méthodes sont différentes, ce qui nous permet de couvrir un plus large front – autrement dit nous sommes complémentaires. Les événements récents à Cruis ont été éprouvants, psychologiquement et physiquement, pour les intervenants sur zone répondant à l'appel d'Elzéard. La place d'Amilure n'est pas dans ce genre d'affrontement et chacun le sait – nous usons d'autres moyens. Tant que les actions contre les projets industriels, quand ils sont destructeurs, restent pacifistes, non violentes et sans dégradations matérielles, nous les soutenons. Il est important de rester unis dans nos combats, en reconnaissant nos différences respectives.

En conclusion : où va Amilure ? Où allons-nous ? Mis à part les démarches proactives de célébration du territoire, que nous peinons à initier, nous allons là où la menace nous appelle, ce que nous pouvons difficilement prévoir, comme tout pompier. Nous insistons en outre pour maintenir un dialogue aussi constructif que possible avec l'Etat et les élus, mais il reste compliqué de se faire entendre.

Par ailleurs notre existence est liée à notre impact. Dans le chaos actuel allons-nous pouvoir imposer nos valeurs ? Infléchir le cours des choses ? Injecter un peu d'intelligence dans des processus de décision souterrains ? Le contexte évolue et notre association doit logiquement le faire aussi pour rester pertinente. Dans le cadre de notre nouvelle collégialité, il est question de mieux structurer les rôles, d'optimiser les échanges et de fluidifier l'information. L'intégration des ressources supplémentaires que nous appelons aujourd'hui constituera également un changement majeur, un défi. Sauf à disparaître, nous devons développer des moyens en rapport avec les enjeux, dont la pression va augmenter géométriquement dans les années qui viennent.

Allons-nous y arriver ? L'avenir le dira, mais si nous y parvenons ce sera avec vous.